

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU
TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT DE
L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

Ouagadougou, le

N° / MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public burkinabè que dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Présidentielle pour la Santé et du Programme quinquennal de développement des ressources humaines en santé (plan 1000×5), il est ouvert au titre de l'année 2025 un concours direct spécial pour le recrutement de deux cent huit (208) Assistants hospitalo-universitaires au profit des Institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche et des Établissements Publics de Santé (EPS).

Le nombre de postes à pourvoir est réparti conformément au tableau ci-dessous :

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes	Universités/EPS
1	Médecine	Anatomie et cytologie pathologiques	2	UJKZ/CHU YO UNB/CHU PALA
2	Médecine	Anatomie et organogenèse	1	UJKZ/CHU B
3	Médecine	Anatomie option clinique	1	UNB/CHU PALA
4	Médecine	Anesthésie-réanimation	10	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHU B UJKZ/CHU T UJKZ/CHR KAYA UJKZ/CHU CDG UNB/CHU SS UNB/CHU PALA UNB/CHU GAOUA ULBO/CHRU OHG UYAT/CHRU FADA
5	Médecine	Bactériologie, virologie	2	UYAT/CHRU FADA ULBO/CHUR OHG
6	Médecine	Biochimie et Biologie moléculaire	2	UNB/CHU PALA UJKZ/CHU B
7	Médecine	Biophysique, Médecine nucléaire	2	UJKZ/CHU T UJKZ/CHU T

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes	Universités/EPS
8	Médecine	Cancérologie ou Oncologie chirurgicale	3	UJKZ/CHU B UJKZ/CHU T UNB/CHU PALA
9	Médecine	Cardiologie	10	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHR KOUDOUGOU UJKZ/CHU T UJKZ/CHU B UJKZ/CHR KAYA UNB/CHU SS UNB/CHU PALA UNB/CHR BANFORA ULBO/CHRU OHG UYAT/CHRU FADA
10	Médecine	Chirurgie cardio-vasculaire/thoracique	1	UNB/CHU PALA
11	Médecine	Chirurgie générale/viscérale	10	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHR DORI UJKZ/CHU B UJKZ/CHU T UJKZ/CMA PISSY UNB/CHU PALA UNB/CHU PALA UNB/CHUSS ULBO/CHU OHG UYAT/CHRU FADA
12	Médecine	Chirurgie pédiatrique	5	UJKZ/CHU CDG UJKZ/CHU T UNB/CHU PALA ULBO/CHUR OHG UYAT/CHRU FADA
13	Médecine	Économie de la santé	2	UJKZ/INSP ULBO/INSP
14	Médecine	Endocrinologie, métabolisme, nutrition	2	ULBO/CHUR OHG UYAT/CHRU FADA
15	Médecine	Épidémiologie	2	ULBO/INSP UYAT/INSP
16	Médecine	Gériatrie	2	UJKZ/CHU T UNB/CHU PALA
17	Médecine	Gestion des Systèmes de Santé/Planification	1	UJKZ/INSP
18	Médecine	Gynécologie-obstétrique	10	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHR ZINIARE UJKZ/CHU T UJKZ/CMA KOSSODO UJKZ/CMA PISSY UNB/CHU SS UNB/CHU PALA UNB/CMA DO ULBO/CHRU OHG UYAT/CHRU FADA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes	Universités/EPS
19	Médecine	Hématologie biologique	5	UJKZ/CHU CDG
				UJKZ/CNTS
				UYAT/CHRU FADA
				UBLO/CHUR OHG
				UNB/CHU PALA
20	Médecine	Hématologie clinique	2	UJKZ/CHU CDG
				UNB/CHU PALA
21	Médecine	Hépatologie, gastro-entérologie	8	UJKZ/CHU YO
				UJKZ/CHU B
				UJKZ/CHU T
				UNB/CHU SS
				UNB/CHU PALA
				UNB/CHU PALA
				ULBO/CHUR OHG
22	Médecine	Histologie, Embryologie, Cytogénétique	2	UJKZ/CHU B
				UNB/CHU B
23	Médecine	Immunologie-Allergologie	1	UJKZ/CHU T
24	Médecine	Informatique médicale	2	UJKZ/CHU B
				UNB/CHU PALA
25	Médecine	Maladies infectieuses	3	UJKZ/CHU YO
				UNB/CHU PALA
				UYAT/CHUR OHG
26	Médecine	Médecine du travail	2	UJKZ/CHU PALA
				ULBO/CHUR OHG
27	Médecine	Médecine interne	4	UJKZ/CHU T
				UNB/CHU PALA
				ULBO/CHUR OHG
				UYAT/CHRU FADA
28	Médecine	Médecine légale	2	UBLO/CHUR OHG
				UJKZ/CHU B
29	Médecine	Néphrologie	7	UJKZ/CHU YO
				UJKZ/CHU T
				UJKZ/CHR
				TENKODOGO
				UJKZ/CHR DORI
				UNB/CHU PALA
				UNB/CHR BANFORA
30	Médecine	Neurochirurgie	4	ULBO/CHUR OHG
				UJKZ/CHU YO
				UJKZ/CHU T
				UBLO/CHUR OHG
31	Médecine	Neurologie	4	UNB/CHU PALA
				UYAT/CHUR OHG
				UJKZ/CHU T
				UJKZ/CHU B
32	Médecine	Ophtalmologie	5	UYAT/CHUR OHG
				UJKZ/CHU B
				UJKZ/CHU YO
				UNB/CHU PALA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes	Universités/EPS
				ULBO/CHUR OHG UYAT/CHRU FADA
33	Médecine	Orthopédie-traumatologie	9	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHU B UJKZ/CHU T UJKZ/CHR TENKODOGO UJKZ/CHR DORI UNB/CHU PALA UNB/CHR BANFORA ULBO/CHUR OHG UYAT/CHRU FADA
34	Médecine	Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale	4	UJKZ/CHU B UNB/CHU PALA ULBO/CHUR OHG UYAT/CHRU FADA
35	Médecine	Parasitologie-Mycologie	2	ULBO/CHUR OHG UYAT/CHU FADA
36	Médecine	Pédiatrie, génétique médicale	10	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHU CDG UJKZ/CHU T UJKZ/CHU B UJKZ/CHU CMA KOSSODO UNB/CHU SS UNB/CHU PALA UNB/CHR DEDOUGOU ULBO/CHRU OHG UYAT/CHRU FADA
37	Médecine	Pédopsychiatrie	2	UJKZ/CHU YO ULBO/CHUR OHG
38	Médecine	Physiologie	1	UNB/CHU PALA
39	Médecine	Pneumo-Phtisiologie	4	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHU T UNB/CHU PALA UYAT/CHRU FADA
40	Médecine	Psychiatrie d'adultes	5	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHU B UNB/CHU PALA ULBO/CHUR OHG UYAT/CHRU FADA
41	Médecine	Radiologie - Radiodiagnostic et imagerie médicale	10	UJKZ/CHU YO UJKZ/CHU T UJKZ/CHR TENKODOGO UJKZ/CHU B UJKZ/CHU CDG UJKZ/CHR ZINIARE UNB/CHU SS UNB/CHU PALA

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes	Universités/EPS
				ULBO/CHRU OHG
				UYAT/CHRU FADA
42	Médecine	Radiothérapie	4	UJKZ/CHU T
				UJKZ/CHU B
				UNB/CMA DAFRA
43	Médecine	Médecine physique et de réadaptation	2	UNB/CHU PALA
				UJKZ/CHU T
44	Médecine	Rhumatologie	3	UJKZ/CHU YO
				UNB/CHU PALA
				UYAT/CHRU FADA
45	Médecine	Stomatologie et chirurgie maxillo-faciale	2	UJKZ/CHU T
				UJKZ/CHU B
46	Médecine	Urgences médicales	2	UNB/CHU SS
				UJKZ/CHU YO
47	Médecine	Urologie-Andrologie	5	UJKZ/CHU T
				UJKZCHU B
				UJKZ/CHR
				TENKODOGO
				UNB/CHU PALA
				ULBO/CHUR OHG
48	Médecine	Cancérologie ou Oncologie médicale	5	UJKZ/CHU YO
				UJKZ/CHU B
				UNB/CHU PALA
				ULBO/CHUR OHG
				UYAT/CHRU FADA
49	Pharmacie	Biologie clinique/Bactériologie, virologie	2	UJKZ/CHU T
				UNB/CHU PALA
50	Pharmacie	Biologie clinique/Biochimie et Biologie moléculaire	2	UJKZ/CHU B
				UJKZ/CHU PALA
51	Pharmacie	Biologie clinique/Parasitologie-Mycologie	2	UJKZ/CHU YO
				UNB/CHU PALA
52	Pharmacie	Chimie thérapeutique (Pharmacie chimique)	1	UNB/CHU PALA
53	Pharmacie	Droit et Déontologie pharmaceutiques	1	UNB/CHU PALA
54	Pharmacie	Épidémiologie	1	UNB/CHU PALA
55	Pharmacie	Hématologie	1	UJKZ/CHU B
56	Pharmacie	Pharmacie clinique et thérapeutique	1	UNB/CHU PALA
57	Pharmacie	Pharmacie galénique et industrielle (Biopharmacie)	1	UNB/CHU PALA
58	Pharmacie	Pharmacie hospitalière	2	UJKZ/CHU B
				UNB/CHU PALA
59	Pharmacie	Pharmacognosie/assurance qualité, contrôle qualité des médicaments et des aliments	2	UJKZ/ANSSEAT
				UNB/CHU PALA
60	Pharmacie	Pharmacologie	1	UNB/CHU PALA
61	Pharmacie	Physique biophysique/radiopharmacie	1	UJKZ/CHU T

N° d'ordre	Discipline	Spécialité	Nombre de postes	Universités/EPS
62	Pharmacie	Toxicologie	1	UNB/CHU PALA
TOTAL			208	

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les médecins et pharmaciens des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, **âgés de dix-huit (18) ans au moins et de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2025, non atteints de surdité**, titulaires d'un diplôme d'État de docteur en médecine, en pharmacie ou de tout autre diplôme reconnu équivalant en médecine ou en pharmacie exigé pour ledit poste, et justifiant d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) d'au moins trois (03) ans de formation ou d'un DEA ou d'un Master ou d'un PhD dans la discipline **à la date de clôture des inscriptions** et remplissant les conditions d'aptitudes physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les médecins et pharmaciens spécialistes en activité ou en détachement remplissant ces conditions sont autorisés à prendre part au dit concours.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat, donnant son adresse exacte (**e-mail bien lisible et un numéro de téléphone fonctionnel**), le numéro matricule pour les médecins et pharmaciens en activité ou en détachement ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat n'est pas atteint de surdité, délivré par un médecin agréé ;



- une copie légalisée de l'attestation du Service National pour le Développement (SND) ou de la dispense du SND, s'il y a lieu ;
- une copie certifiée conforme des diplômes universitaires¹ (Baccalauréat y compris) ou des attestations en cours de validité ;
- un curriculum vitae daté et signé du candidat ;
- Un certificat administratif signé après la publication du communiqué, pour les fonctionnaires ;
- une copie scannée de la quittance de paiement des frais de dépôt du dossier (à retirer auprès du régisseur de recette de la Direction générale de l'enseignement supérieur, sise à l'immeuble TSR).

Toutes ces onze (11) pièces ci-dessus citées doivent être réunies en **un seul fichier PDF**, dans l'ordre indiqué.

- un exemplaire de la thèse² ou tout document justifiant de la non-production de thèse ;
- un exemplaire du mémoire de spécialisation ;
- un exemplaire des productions scientifiques dûment reliés, s'il y a lieu ;
- une note de synthèse des travaux de recherche (thèse et articles soumis) de quinze pages maximum ;
- un document contenant toutes les pièces justificatives du curriculum vitae.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas accepté.

Les **candidatures s'effectuent exclusivement en ligne** sur la plateforme <https://services.campusfaso.bf> du **25 octobre 2025 à 00h 00 au 03 novembre 2025 à 23h 59**.

Les candidats **doivent créer un compte** sur la plateforme à travers le lien ci-dessus, puis cliquer sur l'option « **Création compte concours assistants** ».

¹ Les diplômes obtenus à l'étranger feront l'objet d'une procédure d'authentification par la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGESup).

Pour les documents dont la langue est autre que le français, le candidat doit joindre une copie de l'original et une copie légalisée de la traduction officielle dudit document.

² Les thèses et les autres productions scientifiques faites dans des langues autres que le français et l'anglais doivent être traduites dans l'une de ces deux langues.

phases :

- une phase d'instruction des dossiers de candidature ;
- une phase d'entretien oral.

L'instruction du dossier compte pour **70%** de la note finale, et l'entretien oral pour **30%**. Toute note inférieure à **30/70** à l'instruction ou à **10/30** à l'entretien oral est **éliminatoire**.

L'instruction des dossiers de candidature se déroulera du **10 au 19 novembre 2025**.

Seuls les candidats retenus à l'issue de l'instruction des dossiers de candidature subiront la phase d'entretien oral.

La publication de la liste des candidats retenus pour la phase de l'entretien oral se fera à partir du **20 novembre 2025** sur la plateforme campusfaso et par voie d'affichage à l'entrée principale du **Bâtiment R+3 de l'ISSP, sis à l'Université Joseph KI-ZERBO**.

L'entretien oral se déroulera exclusivement en présentiel du **27 novembre au 03 décembre 2025 dans l'enceinte du Bâtiment R+3 de l'ISSP, sis à l'Université Joseph KI-ZERBO**.

L'ordre de passage des candidats pour les entretiens oraux se fera selon le chronogramme établi par les membres du jury d'entretien.

Les candidats devront se présenter **munis de la Carte nationale d'identité burkinabè ou du passeport** en cours de validité.

À l'issue de la phase d'entretien oral, les candidats seront déclarés admis par ordre de mérite dans la limite du nombre de postes à pourvoir par discipline/spécialité.

Toutefois, l'admission ne sera définitive qu'après un contrôle approfondi.

D. AFFECTATION ET INTÉGRATION

Les candidats admis seront affectés dans les Institutions d'Enseignement Supérieur et de Recherche (IESR) et les Établissements Publics de Santé (EPS) ci-dessus cités. Une priorité sera accordée aux candidats exerçant au sein desdits EPS. Les admis suivront une formation civique et patriotique obligatoire.

Les candidats admis disposent de **quatorze (14) jours ouvrables** à compter de la date de publication des résultats pour se présenter physiquement à la **Direction des ressources humaines du MESRI**, afin de prendre service au Secrétariat général dudit ministère munis de leur dossier physique d'intégration dans la Fonction publique ou de reversement dans le statut des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs.



Passé ce délai, il sera fait appel aux candidats de la **liste d'attente**.

La prise de service dans l'institution de rattachement devra intervenir **au plus tard trente (30) jours** après la prise de service au MESRI. Au-delà du **trentième (30^{ème}) jour**, une procédure de licenciement sera enclenchée.

Les candidats à un premier emploi dans la Fonction publique seront **intégrés dans la Fonction publique** en qualité de fonctionnaires, avec droit à la pension de retraite et à la promotion, dans la catégorie P, échelle A', grade initial, échelon 1.

Les fonctionnaires déjà en activité seront **reversés** dans la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso et son modificatif, la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016. Ils bénéficient, pour compter de leur date de recrutement, d'un reversement dans la catégorie P, échelle A' à un grade et un échelon comportant un indice de traitement immédiatement supérieur à celui de leur prochain avancement dans l'ancien emploi.

La **date de prise de service dans l'Unité de Formation et de Recherche, l'école ou l'institut** sera considérée comme **le début de la carrière académique** et servira de référence pour la **nomination dans les fonctions d'Assistant hospitalo-universitaire**.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Administration et du Travail

